



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 mars 2020

## Coronavirus : point de situation au 20 mars Les fermetures par arrêté préfectoral, la solution de garde du week-end pour les personnels soignants, le coin des bonnes idées...

La Ville de Valence vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,
2. freiner la propagation du virus,
3. assurer la continuité du service public (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur [valence.fr](http://valence.fr).

### Pas d'activités de loisirs hors promenades de proximité (à pied)

Face aux abus et aux comportements négligents observés, le Préfet durcit le ton et rappelle les mesures gouvernementales :

- Interdiction des activités de loisirs dont la pêche notamment,
- Interdiction des sorties à vélo. Seul un exercice à pied est autorisé, à 500 mètres maximum du domicile et n'excédant pas 30 mn (promenade pour s'aérer un moment).

### Les aires de jeux et les parcs de la Ville fermés et interdits d'accès dès demain

Là encore, le Préfet interdit, à compter de demain, l'accès à tous les parcs, aires de jeux, promenades, espaces forestiers, espaces de randonnées et d'escalade, cheminements des berges de rivière, canaux, fleuves, lacs et plans d'eau (en dehors des personnes qui seraient tenues de les emprunter, munies de justificatifs, pour rejoindre leur domicile ou exercer leur activité professionnelle).

Des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre et la police municipale. Tout contrevenant risquera une amende de 135 €. L'objectif : faire respecter les consignes nationales de non-déplacements hors du domicile.

### Les démarches en mairie réduites au minimum (naissances et décès)

A compter d'aujourd'hui, il n'est plus possible de se rendre à la mairie pour établir un titre d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) sauf pour motif familial impérieux (les demandes seront étudiées au cas par cas).

Le retrait d'un titre déjà arrivé en mairie n'est pas non plus autorisé par les usagers.

En conséquence, le délai de récupération dudit titre, initialement de 3 mois, sera rallongé.

Les mariages et PACS sont également reportés à une date ultérieure.

Tous les usagers concernés ont été ou sont en train d'être prévenus de ces nouvelles dispositions.

De nouveaux rendez-vous leur seront proposés dès que possible en fonction de l'évolution de la situation.

La mairie reste ouverte pour les actes essentiels (naissances et décès).

CONTACT PRESSE : *Émilie Gay*  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

## Les marchés alimentaires maintenus mais strictement encadrés

A Valence, les marchés alimentaires sont maintenus et organisés dans le respect des conditions sanitaires et de la réglementation nationale. La santé et une alimentation saine sont prioritaires dans le contexte actuel. De plus, comme le soulignent les Marchés de France associés à d'autres acteurs de la filière, maintenir l'activité des commerces alimentaires sur les marchés permet notamment de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d'assaut et d'aider les populations les plus fragiles et les plus isolées à se nourrir près de chez elles.

La Ville de Valence détaillait hier les nouvelles mesures sécuritaires concernant le marché alimentaire du samedi matin, places de l'Université, des Clercs et des Ormeaux.

Aujourd'hui, elle sensibilise les usagers sur les précautions à mettre en œuvre et les consignes à respecter :

- venir seul(e) si possible (1 personne par foyer)
- respecter les distances de sécurité (devant les étals et dans les files d'attente)
- ne pas se servir directement sur l'étal, c'est le marchand qui sert
- faire au plus vite pour permettre à tout le monde de profiter du marché
- respecter les consignes données et montrer son attestation
- ne pas s'arrêter pour discuter
- rester poli(e) et sourire, c'est précieux en cette période !

Quant au marché de la place de l'Europe à Fontbarlettes, il est maintenu mais est strictement encadré sur ordre du Préfet : pas de vente hors alimentaire, distances de sécurité de 20 m au moins entre chaque stand et limitation à une vingtaine de commerçants au lieu de 80 habituellement.

## Les enfants des professionnels de santé accueillis ce week-end au collège Jean Zay

Afin de permettre aux personnels soignants de rester mobilisés contre l'épidémie de coronavirus, le collège Jean Zay accueillera ce week-end dès 8h leurs enfants scolarisés, tous niveaux confondus.

Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit de se présenter directement sur place. Contact : 07 88 52 41 58.

## 3 bureaux de poste adaptent leurs horaires d'ouverture

Impactée par la crise sanitaire actuelle, La Poste fait savoir qu'elle est dans l'obligation de revoir ses horaires pour les 15 prochains jours, du 23 mars au 4 avril au moins. Ainsi, les bureaux de Championnet, Herriot et Hugo à Valence n'ouvriront que le matin de 9h à 13h. Les autres bureaux restent fermés.

## Se tenir informé avec la newsletter de la Ville

Pour rester informé depuis chez soi, en plus des médias traditionnels, la Ville de Valence propose aux habitants de [s'inscrire à sa lettre d'info](#). La 1<sup>re</sup> édition de la lettre dédiée au coronavirus est envoyée ce soir aux abonnés.

Actualités, infos pratiques, bons plans et idées pour s'occuper à la maison... le tout, directement dans sa boîte mail !

## Des idées d'activités à faire chez soi

La Ville de Valence a recensé des liens, idées et articles pour passer le temps à la maison et occuper les enfants via une page dédiée aux bonnes idées en ligne sur [valence.fr](#) : podcasts, émissions TV en replay, opéra et musée virtuels, pratique de langues étrangères, sport à domicile... impossible de tourner en rond !

## Rappel : les gestes barrières

1. Se laver les mains plusieurs fois par jour,
2. Tousser ou éternuer dans son coude,
3. Ne pas serrer les mains, éviter les embrassades,
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique,
5. Porter un masque chirurgical jetable uniquement quand on est malade.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

